Banque Alimentaire
de Toulouse et sa Région

INFORMATIONS SUR LE DONATEUR

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... **Ville** .....

E-mail .....

Téléphone .....

☐ **Impôt sur le revenu** ☐ **Impôt sur la fortune immobilière** ☐ **Mécénat entreprise**

Merci !

À réception de votre don, nous vous enverrons un reçu fiscal.

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez également vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées en contactant la Banque Alimentaire de Toulouse : ba310@banquealimentaire.org

- Si vous êtes soumis à l'IRPP (impôt sur le revenu), 66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, si vous donnez 300 € vous déduisez de votre impôt 198 €, votre don vous revient à 102 €.

- Si vous êtes soumis à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière, 75% du montant de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 50 000€. Ainsi si vous donnez 5 000€, vous déduisez de votre IFI 3 750€, votre don vous revient à 1 250€

- Si vous êtes une entreprise, au titre du mécénat : Les dons versés par les entreprises permettent des déductions fiscales avantageuses. Il s'agit d'une réduction d'impôts de 60% du montant du don dans la limite de 0.5% du chiffres d'affaires.